



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête quinquennale sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : ponctuelle ou pluriannuelle (quinquennale)

Demandeur : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Suite à l'annulation de la commission « Entreprises et stratégies de marché » du 25 mars 2020 en raison des consignes sanitaires de sécurité liées à l'épidémie de Covid-19, une consultation télématique a été organisée du 18 mars au 31 mars 2020 afin d'examiner le projet d'enquête quinquennale sur les matières premières pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Il s'agit de la reconduction d'une enquête réalisée depuis 1973 par le SSP. Elle remplace d'anciennes investigations effectuées par les organisations professionnelles du secteur. La dernière enquête triennale a été réalisée en 2016 sur l'année de constat 2015. En 2018, après consultation des professionnels, pour ce nouveau millésime, la périodicité de l'enquête devient quinquennale.

L'origine de la demande est nationale. Mais les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre aux demandes des services de la Commission européenne, notamment en matière de bilans d'approvisionnement mais également à répondre à une demande forte des professionnels au niveau national.

Les objectifs de l'enquête sont de connaître les quantités de produits, notamment agricoles, utilisées dans la fabrication des aliments composés pour animaux de ferme que sont les aliments d'allaitement, les aliments minéraux et les autres aliments composés, permettre d'actualiser les informations sur les débouchés offerts par l'alimentation animale à ces nombreuses productions et de suivre les stratégies d'arbitrage entre les différentes matières premières et de permettre de recalculer le bilan d'approvisionnement demandé par Eurostat dans le cadre d'un *gentleman agreement* ainsi que le bilan fourrager réalisé par le SSP au niveau national.

Les principaux thèmes abordés concernent :

- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés pour animaux de ferme selon un détail des produits ;
- la quantité totale fabriquée selon la filière animale de destination (bovins, ovins, porcins, volailles...) dont les filières sous cahier des charges « nourries sans OGM » et une production biologique.

Les unités interrogées sont les établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme (aliments d'allaitement, aliments minéraux et autres aliments composés) de France produisant :

- plus de 5 000 tonnes par an d'aliments composés (dont aliments d'allaitement) hors aliments minéraux ;
- plus de 2 000 tonnes par an d'aliments minéraux.

La liste des établissements est établie à partir des unités interrogées dans le cadre des enquêtes mensuelles et semestrielles de production d'aliments pour animaux réalisées par le Syndicat national des industriels de l'alimentation animale (Snia), Coop de France nutrition animale et de l'enquête annuelle de l'Association des fabricants de compléments pour l'alimentation animale (AFCA-CIAL).

Lors de la dernière édition, l'enquête a été dématérialisée par Internet. Les temps de réponse moyen à l'enquête étaient de 125 minutes.

La diffusion des premiers résultats se fait sur le site Agreste au travers d'un :

– *Chiffres et Données – Série Agroalimentaires* – « Les matières premières de l'alimentation animale en 2020 » présentant les résultats sous forme de tableaux accompagnés de la méthodologie d'enquête et du questionnaire. Sa parution est prévue pour le premier trimestre 2022 ;

– *Agreste Primeur* présentant en quatre pages l'essentiel des résultats de l'enquête accompagné des données chiffrées en fichier tableur. Sa parution est prévue fin du premier trimestre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour l'année 2021.